

**TARIFS ISAN<sup>1 2 3 4</sup>**  
**En vigueur le 1 juillet 2026<sup>5</sup>**

<b>OUVERTURE DE COMPTE</b>		
	<b>Droit unique</b>	<b>Membre en règle de la CMPA</b>
Compte de déclarant <sup>6</sup>	150,00 \$	50 % du droit unique
Compte de lecteur	Sans frais	Sans frais

<b>IMMATRICULATION D'ŒUVRES AUPRÈS DU SYSTÈME ISAN<sup>7</sup></b>		
<b>Volume annuel d'œuvres</b>	<b>Tarif par œuvre ou épisode audiovisuel</b>	<b>Tarif par œuvre préexistante<sup>8</sup></b>
Jusqu'à 499 au cours de l'année civile	49,50 \$	49,50 \$, moins crédit de 10,00 \$ (39,50 \$)
500 et plus au cours de l'année civile	49,50 \$, moins crédit de 10,00 \$ (39,50 \$)	49,50 \$, moins crédit de 15,00 \$ (34,50 \$)

<b>IMMATRICULATION DE VERSIONS D'ŒUVRES ISAN (V-ISAN)</b>		
<b>Volume annuel de versions</b>	<b>Tarif par version d'œuvre ou d'épisode audiovisuel</b>	<b>Tarif pour version d'œuvre préexistante<sup>7</sup></b>
Indépendamment du volume	5,00 \$	5,00 \$

<b>LECTEUR DE LA BASE DE DONNÉES ISAN</b>		
Indépendamment du nombre de consultations	35 ¢ par demande d'œuvre ou de version	Sans frais dans le cas d'œuvres ou de versions comprises dans le « catalogue » même du déclarant

**Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à [bonjour@isan.ca](mailto:bonjour@isan.ca).**

<sup>1</sup> Les tarifs ISAN sont assujettis aux « Conditions d'inscription à titre de déclarant ou de lecteur auprès d'ISAN Canada ».

<sup>2</sup> Tous les tarifs sont indiqués en dollars canadiens, TPS/TVH en sus.

<sup>3</sup> Les tarifs peuvent être modifiés sur avis de trois mois (affiché sur le site [www.isan.ca](http://www.isan.ca)).

<sup>4</sup> Les tarifs exigibles doivent être payés en entier moins de 30 jours après la date de facturation, à défaut de quoi des frais d'intérêt de 2 % par mois s'appliqueront.

<sup>5</sup> Ce document sur les tarifs ISAN Canada a été modifié le 1 avril 2026 et prend effet le 1 juillet 2026, le but d'augmenter le tarif à 49,50 \$ de 39,50 \$ pour chaque enregistrement d'œuvre ISAN. Ce changement représente le deuxième changement des tarifs depuis le 15 août 2009.

<sup>6</sup> Le déclarant est d'ordinaire le producteur de l'œuvre audiovisuelle et est inscrit auprès d'ISAN Canada en vue d'obtenir des numéros ISAN pour ses œuvres. Un compte peut être ouvert sans frais pour une filiale de la société du déclarant sous le compte de la société-mère.

<sup>7</sup> L'ISAN de Groupe est compris dans l'enregistrement des œuvres ISAN et il est applicable en registrant les épisodes d'une série. Un ISAN de Groupe est gratuit si c'est fait au même temps que l'enregistrement des épisodes.

<sup>8</sup> Une œuvre préexistante est une œuvre audiovisuelle qui a « une année de référence » de 5 ans ou plus avant l'année actuelle – par exemple, dans l'année 2026, une œuvre préexistante qui serait produite en 2021 ou auparavant.